

ERIC DUMONT

EXPERT-COMPTABLE DIPLÔME PAR L'ÉTAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

**ACADEMIE GABRIEL FAURE
DE LOUVECIENNES**

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 21, rue du Général Leclerc – 78430 LOUVECIENNES
SIRET : 785 079 906 00018 – CODE APE : 9499Z

=====

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

ET RAPPORT SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023

ERIC DUMONT

EXPERT-COMPTABLE DIPLOME PAR L'ETAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

**ACADEMIE GABRIEL FAURE
DE LOUVECIENNES**

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 21, rue du Général Leclerc – 78430 LOUVECIENNES
SIRET : 785 079 906 00018 – CODE APE : 9499Z

=====

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023

ACADEMIE GABRIEL FAURE DE LOUVECIENNES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 21, rue du Général Leclerc – 78430 LOUVECIENNES
SIRET : 785 079 906 00018 – CODE APE : 9499Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023

Aux adhérents.

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association ACADEMIE GABRIEL FAURE relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de mon rapport.

N)

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

❖ Information sur le principe de base de continuité d'exploitation

La note 'Règles et Méthodes Comptables', en page 6 de l'annexe, décrit, dans son premier alinéa, les principes de base retenus dans le cadre de l'établissement des comptes annuels parmi lesquels le principe de continuité d'exploitation. Le second alinéa décrit de manière plus précise le contexte particulier dans lequel ce principe général est appliqué par l'association dans le cadre de l'arrêté de ses comptes annuels.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le fait que l'adoption du principe de continuité d'exploitation repose sur l'hypothèse de la continuité du soutien de la Municipalité de Louveciennes au titre de l'année 2024.

Je me suis attaché à vérifier le caractère approprié de l'information portée en annexe, sa cohérence avec les hypothèses du budget 2023/2024 de l'association et avec la nature et le degré de l'incertitude relative au niveau de la subvention qui sera probablement octroyée par la Mairie de Louveciennes au titre de l'année 2024.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVE AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

5

RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

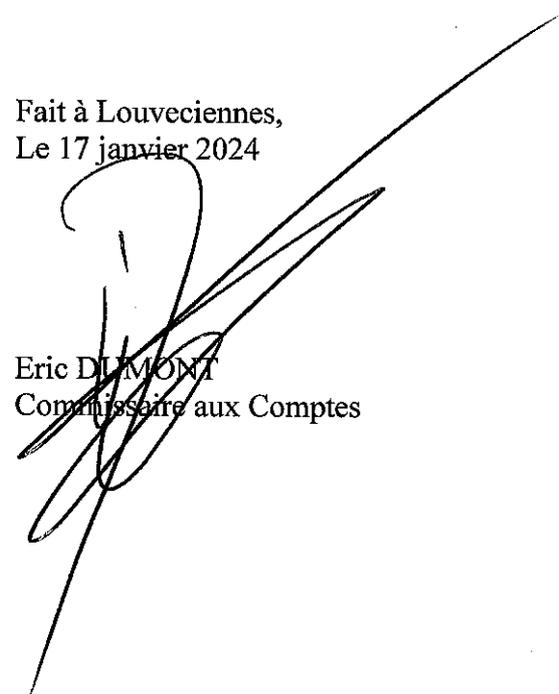
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

2)

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Louveciennes,
Le 17 janvier 2024



Eric DUMONT
Commissaire aux Comptes

ACADEMIE GABRIEL FAURE

21 RUE DU GENERAL LECLERC
78430 LOUVECIENNES

COMPTES ANNUELS

du 01/09/2022 au 31/08/2023



Bilan et Resultat Association

ACADEMIE GABRIEL FAURE

BILAN ACTIF

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/08/2023 (12 mois)				31/08/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	410	410				
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	52 687	41 349	11 337	4,98	12 330	5,65
. Autres immobilisations corporelles	6 085	6 045	40	0,02	434	0,20
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres						
TOTAL (I)	59 182	47 805	11 377	5,00	12 763	5,85
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres					4 059	1,86
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	216 240		216 240	95,00	201 257	92,29
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	216 240		216 240	95,00	205 316	94,15
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	275 422	47 805	227 617	100,00	218 079	100,00



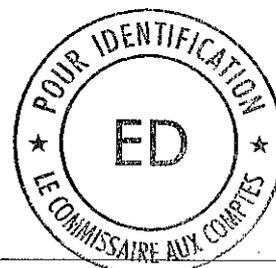
ACADEMIE GABRIEL FAURE

BILAN PASSIF

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/08/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2022 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	103 223	45,35	110 523	50,68
Excédent ou déficit de l'exercice	-16 884	-7,41	-7 300	-3,34
Situation nette (sous total)	86 339	37,93	103 223	47,33
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	86 339	37,93	103 223	47,33
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	62 605	27,50	57 618	26,42
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 177	3,59	7 494	3,44
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	30 436	13,37	29 744	13,64
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	60	0,03		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	40 000	17,57	20 000	9,17
TOTAL (IV)	78 673	34,58	57 238	26,25
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	227 617	100,00	218 079	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				



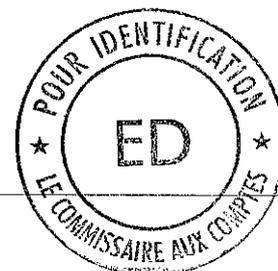
ACADEMIE GABRIEL FAURE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/08/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%		
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	10 940		10 180		760	7,47
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	179 232		159 266		19 966	12,54
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	134 487		140 419		-5 932	-4,21
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels	1 360		10 884		-9 524	-87,49
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	751		37 155		-36 404	-97,97
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	664		1		663	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	327 434		357 905		-30 471	-8,50
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	39 126		42 500		-3 374	-7,93
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	3 696		4 456		-760	-17,05
Salaires et traitements	224 403		207 027		17 376	8,39
Charges sociales	73 144		108 372		-35 228	-32,50
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 585		2 404		181	7,53
Dotations aux provisions	4 987				4 987	N/S
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	715		975		-260	-26,66
Total des charges d'exploitation (II)	348 657		366 733		-17 076	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-21 223		-7 829		-13 394	-171,07
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés	4 908		400		4 508	N/S
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	4 908		400		4 508	N/S
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	4 908		400		4 508	N/S



ACADEMIE GABRIEL FAURE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/08/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-16 315	-7 429	-8 886	-119,60
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion		129	-129	-100,00
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)		129	-129	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		129	-129	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	569		569	N/S
Total des produits (I + III + V)	332 342	358 434	-26 092	-7,27
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	349 226	365 733	-16 507	-4,50
EXCEDENT OU DEFICIT	-16 884	-7 300	-9 584	-131,28
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				



Annexe:règles et méthodes

Annexe

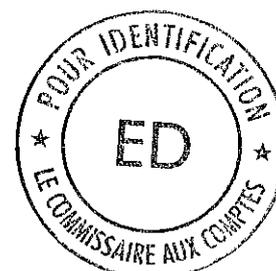
L'exercice social clos le 31/08/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/08/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 227 617 €.

Le résultat net comptable est un déficit de 16 883.74 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 20/11/2023 par le conseil d'administration.



REGLES ET METHODES COMPTABLES (EXERCICE 2022 / 2023)**Présentation de l'association**

L'Académie Gabriel Fauré est au cœur de l'activité culturelle et artistique de Louveciennes.

Elle a pour objet de contribuer au développement artistique et culturel de ses membres dans les domaines de la Musique, de la Danse, du Chant, du Théâtre et des Beaux-Arts.

Animée par ses 369 adhérents (505 élèves /cours) et s'appuyant sur une équipe d'une vingtaine de professeurs reconnus dans leur art, elle dispense des formations rigoureuses tout en favorisant le plaisir de jouer et de partager.

Faits majeurs et événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Nous n'avons pas identifié de faits significatifs susceptibles d'être mentionnés dans l'annexe aux comptes annuels

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels ont été établis en application des règles du PCG (règlement ANC N° 2014-03 et ses règlements modificatifs) et des modalités spécifiques d'établissement de comptes annuels des associations et fondations (règlement ANC N° 2018-06). Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables

Observation sur le principe de continuité de l'exploitation

Les activités de l'association sont soutenues par la Mairie de Louveciennes principalement dans le cadre d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens reconductible tacitement pour une durée d'un an, dans la limite de trois reconductions. Ces soutiens se traduisent notamment par la mise à disposition de moyens matériels (voir infra c) (contributions volontaires en nature) et par l'allocation de subventions significatives au regard du budget d'ensemble de l'entité (voir page 12).

L'adoption du principe de continuité d'exploitation dans les hypothèses de base de l'arrêté des comptes annuels de l'association repose sur l'hypothèse de la continuité de ces soutiens extérieurs.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

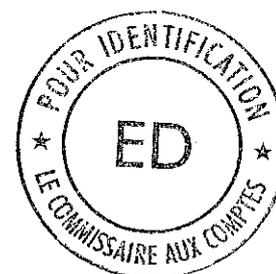
- matériel (instruments de musique et audio) : de 5 à 10 ans
- matériel de bureau : de 2 à 5 ans
- logiciels : 12 mois.

b) Engagements de retraite

Conformément à la réglementation comptable applicable en la matière (al.3 art. L 123-13 du Code de commerce et art. 324-1 du PCG), l'association constate une provision pour le montant des engagements de retraite non couverts par les actifs financiers qu'elle détient auprès de l'organisme financier chargé de la gestion de ses engagements.

L'estimation des engagements de retraite à la clôture des comptes au 31 août 2023 a été réalisée sur la base des principales hypothèses suivantes :

- Méthode de calcul : unités de crédits projetés au prorata des services
- Hypothèse départ : départ volontaire en retraite à 62 - 65 ans
- Taux d'actualisation : 3,8 % / an
- Taux de charges sociales : Cadre :50% ; Non Cadres :31%



La ventilation des engagements ressort comme suit à la clôture :

Engagements de retraite estimés au 31/08/2023	:	106 918 € (1)
Actifs financiers de couverture au 31/08/2023	:	44 313 €
Engagements résiduels à couvrir au 31/08/2023	:	62 605 €

(1) Dont passifs actuariels d'échéances inférieures à 5 ans : 41 191 €

Le montant de la dotation à la provision de l'exercice s'élève à 4 987 €.

c) Contributions volontaires en nature

La Mairie de Louveciennes met gracieusement à disposition de l'Association :

- Différents locaux dont à titre permanent le foyer Amanda (1^{er} et 2^{ème} étages),
- Du matériel et du mobilier nécessaires aux activités : meubles, chaises, tables

La valorisation de la mise à disposition des locaux et terrains est chiffrée conventionnellement à 6000 € par an, leur entretien à 11 700 € pour l'année 2022.

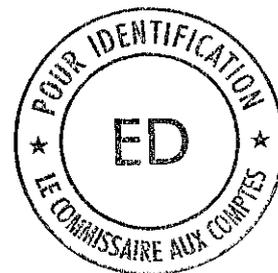
Bénévolat :

17 personnes assurent du bénévolat dans le cadre de missions de communication (site Internet, affichage, réseaux sociaux), de gestion administrative (conseil d'administration, bureau) aidées par 6 autres bénévoles dans des activités ponctuelles lors des manifestations pour un total de 840 heures évaluées à 9 676 € sur la base du taux horaire du smic connu à la clôture de l'exercice.

d) Autres Informations : rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés de l'Association

Dans le cadre des dispositions de l'article 20 de la loi n°2005-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat est prévue la publication dans les comptes financiers des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés ainsi que de leurs avantages en nature.

Nous précisons qu'aucune rémunération n'a été versée aux trois plus hauts dirigeants bénévoles ou salariés de l'association au cours de l'exercice.



Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	410			410
Immobilisations corporelles	57 573	1 199		58 772
Immobilisations financières				
TOTAL	57 983	1 199		59 182

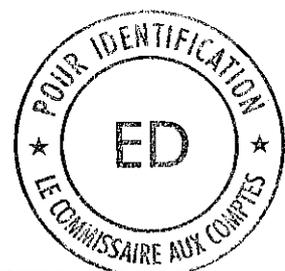
Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	410			410
TOTAL I	410			410
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	39 157	2 192		41 349
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	5 652	394		6 046
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	44 809	2 586		47 395
TOTAL GENERAL (I+II)	45 219	2 586		47 805

Produits à recevoir par poste de bilan

Disponibilités :

Intérêts courus sur LIVRET A et Compte sur livret : 3 434 €



Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	110 523	-7 300			103 223
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-7 300	7 300		-16 884	-16 884
Dont générosité du public					
Situation nette	103 223			-16 844	86 339
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	103 223			-16 884	86 339
TOTAL dont générosité du public					



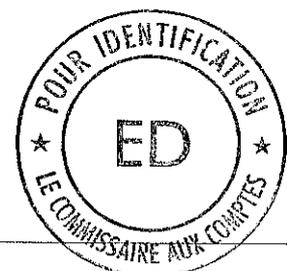
Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires	57 618	4 987		62 605
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL (II)	57 618	4 987		62 605
TOTAL GENERAL (I+II)	57 618	4 987		62 605
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		4 987		
- financières				
- exceptionnelles				

Etat des dettes et produits constatés d'avance

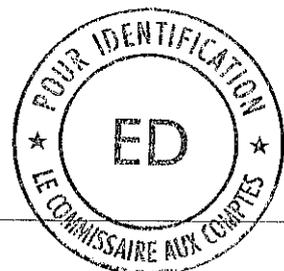
Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	8 177	8 177		
Dettes fiscales et sociales	30 436	30 436		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	60	60		
Produits constatés d'avance	40 000	40 000		
TOTAL	78 673	78 673		

Produits constatés d'avance : quote-part subvention Mairie relative à 2023/2024.



Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	8 177
Dettes fiscales et sociales	5 690
Autres dettes	
TOTAL	13 867



ERIC DUMONT

EXPERT-COMPTABLE DIPLÔME PAR L'ÉTAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

**ACADEMIE GABRIEL FAURE
DE LOUVECIENNES**

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 21, rue du Général Leclerc – 78430 LOUVECIENNES
SIRET : 785 079 906 00018 – CODE APE : 9499Z

=====

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023

**ACADEMIE GABRIEL FAURE
DE LOUVECIENNES**

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 21, rue du Général Leclerc – 78430 LOUVECIENNES
SIRET : 785 079 906 00018 – CODE APE : 9499Z

=====

RAPPORT SPECIAL SUR LES OPERATIONS VISEES

A L'ARTICLE L. 612-5 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023

=====

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

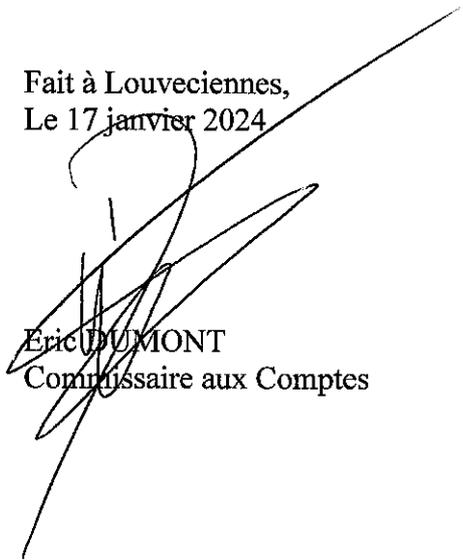
Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code du Commerce.

Fait à Louveciennes,
Le 17 janvier 2024


Eric DUMONT
Commissaire aux Comptes